Bulletin municipal été 2022

ville.lavaltrie.qc.ca

LAVALTRIE *vous informe*

Lavaltrie

Programmation festive
P.3

Les Fleurons du Québec
P.8

Regroupement des services municipaux
P.10

Mot du maire,
Christian Goulet

Vive l'été de nos 350 ans !

À bien y penser, l'anniversaire de Lavaltrie ne pouvait pas mieux tomber ! Non seulement les festivités du 350e nous permettent de nous rappeler les faits marquants de notre belle histoire, mais elles arrivent à un moment où nous avons tant besoin de nous retrouver, ensemble !

Le 27 mai dernier, j'avais la chance de lancer officiellement la programmation estivale qu'on vous réserve à Lavaltrie, avant de rythmer au son de la talentueuse Mélissa Lavergne et du groupe coloré Clay and friends ! Si vous avez assisté à cette soirée-là, vous avez compris tout le plaisir qui vous attend cet été. Profitez-en pleinement et n'hésitez pas à ajouter chacun des spectacles qui suivent à votre agenda !

Les prochains mois seront l'occasion de vous dévoiler de beaux legs du 350e. Je pense entre autres à la fameuse Place du 350e, à l'œuvre d'un canot volant, au rallye historique virtuel et au sentier artistique. Pour prendre vie, ces nouveaux lieux et aménagements doivent être animés et adoptés par les Lavaltroises et les Lavaltrois. Prenez-vous en photo, piqueniquez sur ces sites, invitez parents et amis, et soyez fiers de votre histoire !

Évidemment, en trame de fond de ces festivités, les dossiers municipaux sont nombreux et suivent leur cours. Ce qui retient votre attention particulièrement, ce sont les travaux d'urbanisation qui ont débuté ce printemps. Je tiens à réitérer l'importance de faire preuve de prudence et de courtoisie pour la sécurité de tous. Nous avons tous hâte que ce soit terminé et notre patience sera assurément récompensée par de nouveaux aménagements des plus accueillants et sécuritaires ! De plus, n'oubliez pas d'encourager vos commerces locaux. Ils demeurent accessibles tout au long des travaux et certains ont mis en place de nouvelles initiatives (services, rabais, livraison, etc.). Passez les voir !

Ainsi, tout en célébrant son histoire, Lavaltrie ajoute de nouveaux chapitres à son développement. Merci d'y prendre part, de participer à la vie démocratique et de répondre aux nombreuses invitations de l'équipe municipale, qui souhaite vous faire vivre des moments mémorables pour l'été de nos 350 ans !

Bon été à tous !

L'ÉTÉ DE MES 350 ANS !

LE BOCK DU 350e EST MAINTENANT DISPONIBLE

Au Café culturel de la Chasse-galerie, à la Maison Rosalie-Cadron et aux événements Rythmes et courant, au coût de 3,50 $ ou 2 pour 5 $. Vous pourrez ainsi lever votre verre à « L'été de nos 350 ans » ! **Santé !**

UN CHANDAIL AUX COULEURS FESTIVES DU 350e QUI ENCOURAGE UNE BONNE CAUSE !

Comme par le passé, la Ville participe annuellement à la levée de fonds de Centraide Lanaudière. Dans le cadre de cette campagne, une initiative originale vous permettra de porter fièrement les couleurs festives du 350e anniversaire de Lavaltrie sur des vêtements fabriqués au Québec. En effet, avec la collaboration de l'entreprise québécoise bien connue Poches & Fils, nous avons créé une poche personnalisée ! En vous procurant l'un des chandails arborant la poche exclusive du 350e anniversaire de la Ville de Lavaltrie, vous contribuez concrètement à améliorer les conditions et la qualité de vie des Lavaltrois, puisque 25 % des profits de cette collection seront versés à Centraide Lanaudière.

Crédit photo : Poches et fils

L'achat se fait directement en ligne, via la page Web dédiée à cette campagne : **www.pochesetfils.com/collections/350e-lavaltrie**

RYTHMES ET COURANT - GRATUIT !

8 JUILLET AU 26 AOÛT, DÈS 20 H

Présenté par la Ville de Lavaltrie, le Café culturel de la Chasse-galerie et la Caisse Desjardins de D'Autray.

Les événements Rythmes et courant sont de retour (enfin !) avec une programmation riche et variée pour la chaude saison. Tous les vendredis, venez profiter de la beauté du site à proximité du fleuve et de l'ambiance festive de cet événement musical unique en son genre.
Animation et service de bar sur place.

rythmes et courant

Desjardins
Caisse de D'Autray

Café culturel de la CHASSE-GALERIE

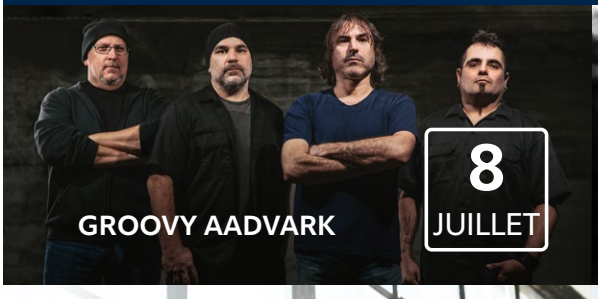

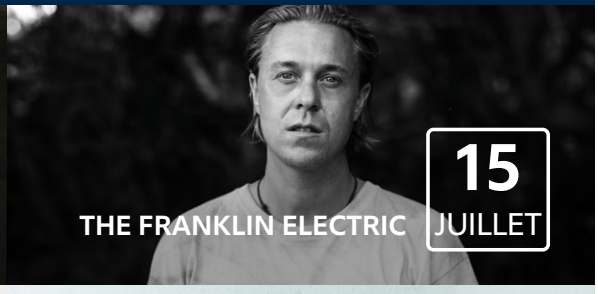

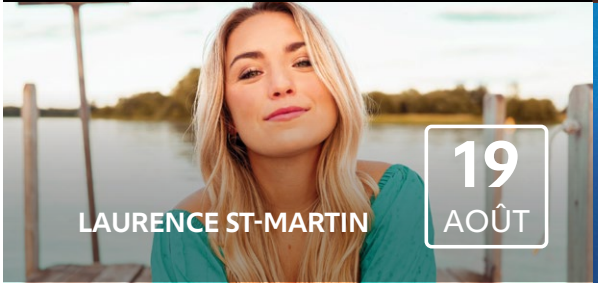

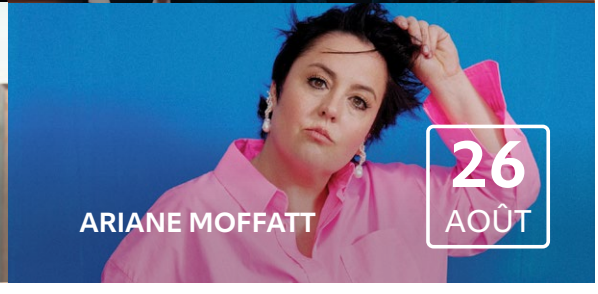

NAVETTES FLUVIALES

8 JUILLET AU 28 AOÛT

En partenariat avec les Navettes Fluviales Marc Saulnier, profitez d'allers-retours entre Lavaltrie et Contrecœur tout l'été ! Gratuit pour les résidents de Lavaltrie et Contrecœur. Réservation obligatoire. Consultez le site Web de la ville pour l'horaire et la billetterie.

VIRÉES DU FLEUVE

12 AU 14 AOÛT

PARC GÉRARD-LAVALLÉE

Nous vous invitons à un week-end de célébrations sur l'eau et en bordure du fleuve ! Un véritable hymne à la beauté du Saint-Laurent ! Animation déambulatoire, Zumba familiale, animation à bord des navettes fluviales, activités créatives du Musée d'art de Joliette, circuit découverte dans la ville et plus encore !

12 AOÛT

QW4RTZ
Spectacle présenté dans le cadre des événements Rythmes et courant

13 AOÛT

MARCHÉ PUBLIC | 10 H À 15 H
SPECTACLE ROCK PROGRESSIF | 19 H
de La Sinfonia de Lanaudière > Apportez vos chaises !

14 AOÛT

GRAND PIQUE-NIQUE EN BLANC AVEC ÉPLUCHETTE DE BLÉ D'INDE | 11 H À 14 H

SYMPOSIUM D'ART

17 ET 18 SEPTEMBRE 10 H À 16 H

PLACE DU 350e

Amateurs et collectionneurs, venez découvrir le talent des artistes et artisans de Lavaltrie et du Québec, les 17 et 18 septembre, dans le magnifique décor de la Place du 350e. En partenariat avec la Galerie Archambault.

Juillet
Lavaltrie, une destination touristique et de villégiature

Août
La richesse de l'agriculture et la voie naviable

Septembre
Les écoles et la rentrée littéraire

À NE PAS MANQUER CET ÉTÉ !

Nous célébrons en grand le 350e anniversaire avec plusieurs legs et œuvres d'art dont la population pourra profiter, dès le mois de juillet !

Désirant investir dans la réalisation de projets commémorant l'histoire de Lavaltrie, le conseil municipal offre à la population des panneaux historiques avec un rallye virtuel, un sentier artistique et de magnifiques sculptures réalisées par Stephen Pon et Michel Campeau, véritable musée à ciel ouvert. Des legs qui contribuent à la construction d'un héritage durable pour les Lavaltroises et Lavaltrois.

RALLYE HISTORIQUE VIRTUEL

Parcourez le cœur villageois pour en apprendre davantage sur l'histoire de Lavaltrie, à l'aide des 16 planches historiques. Apportez votre téléphone intelligent (et numérisez les codes QR) pour découvrir les sympathiques capsules du rallye historique virtuel.

Merci à la Société d'histoire et du patrimoine de Lavaltrie, Caroline Perreault et son équipe, pour la réalisation du rallye historique virtuel.

SENTIER ARTISTIQUE

Découvrez, derrière la Maison des contes et légendes, les nouvelles structures permanentes qui accueilleront une nouvelle exposition à ciel ouvert chaque année.

Une visite du présent et du passé vous est proposée pour cette première édition. Ainsi, de vieilles photos de Lavaltrie seront exposées, de même que des clichés récents de la photographe lavaltroise Carolanne Lamontagne.

Merci à nos précieux partenaires qui ont permis de réaliser ce projet permanent : Caisse Desjardins de D'Autray, Patrimoine Canadien et la MRC de D'Autray.

CANOT VOLANT

Dès cet été, venez admirer la sculpture Canot volant de l'artiste lavaltrois Stephen Pon, érigée à proximité de l'église. Une œuvre qui fait référence, vous l'aurez deviné, à la fort connue légende de la chasse-galerie !

TROUVEZ LA PROGRAMMATION DÉTAILLÉE À VILLE.LAVALTRIE.QC.CA

ET SUIVEZ-NOUS POUR NE RIEN MANQUER DE CET ÉTÉ FESTIF !

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2021

Lors de la séance publique du 2 mai dernier, la Ville a déposé ses états financiers 2021. Voici les faits saillants de ce rapport qui a été audité par le vérificateur externe, DCA Comptable Professionnel Agréé.

RÉSULTATS

Au terme de l'exercice financier 2021, la Ville a enregistré un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 2 958 483 $. Ces résultats sont attribuables principalement au dynamisme immobilier que connaît la Ville depuis 2020, générant des revenus anticipés plus importants en droits de mutation et nouvelle taxation. De plus, la vente d'un immeuble municipal à la fin de l'année 2021 est venue s'ajouter à ces résultats.

Revenus de fonctionnement	22 517 504 $
Charges de fonctionnement	18 641 422 $
Excédent de fonctionnement de l'exercice	3 876 082 $
Éléments de conciliation à des fins fiscales	916 599 $
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	**2 959 483 $**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2021, les dépenses de fonctionnement de la Ville totalisaient 18 641 422 $, telles que réparties :

Administration générale	3 892 067 $
Sécurité publique	3 275 266 $
Transport	4 234 900 $
Hygiène du milieu	3 068 346 $
Santé et bien-être	8 500 $
Aménagement, urbanisme et développement	497 253 $
Loisirs et culture	3 243 431 $
Frais de financement	421 659 $
	18 641 422 $

De ces dépenses, notons que près du quart de celles-ci sont régies en vertu d'ententes de services, telles que la MRC de D'Autray et la Sûreté du Québec.

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT ACCUMULÉ ET FONDS RÉSERVÉS

Au 31 décembre 2021, l'excédent de fonctionnement cumulé non affecté totalise 5 375 268 $. De plus, la Ville dispose d'excédent de fonctionnement affecté, de réserve et de fonds réservés, dont les soldes au 31 décembre 2021 se détaillent comme suit :

Équilibre budgétaire 2022	749 000 $
Fête du 350e	300 000 $
Activités en développement économique	107 000 $
Règlement 211-2015	242 500 $
Fonds de parcs	63 272 $
Réserve pour la vidange des boues des étangs aérés	300 000 $
Fonds de roulement	244 710 $
Soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés	403 548 $
	2 410 030 $

DETTE À LONG TERME

La dette à long terme de la Ville s'établit à 17 394 949 $. Notons que 1 727 819 $ de cette dette seront remboursés par différents paliers gouvernementaux.

CONCLUSION

À la lumière des résultats publiés au rapport audité pour l'exercice 2021, la Ville de Lavaltrie présente une bonne situation financière. Pour de plus amples renseignements, nous vous invitons à consulter le rapport financier disponible en format papier à l'hôtel de ville ou en ligne, au ville.lavaltrie.qc.ca.

OFFRES D'EMPLOI

COLS BLEUS AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

- **Tu souhaites contribuer à l'entretien des infrastructures de la Ville et participer à l'animation du milieu de vie des citoyens ?**
- **Tu aimes effectuer une variété de tâches manuelles ?**
- **Tu préfères travailler à l'extérieur ?**
- **Tu es disponible pour travailler selon un horaire variable ?**
- **Tu es reconnu pour ta polyvalence et tes habiletés manuelles ?**
- **Tu cherches un employeur reconnu offrant de bonnes conditions de travail ?**

JOINS-TOI À NOTRE ÉQUIPE !

Envoie ton CV (format PDF) à emplois@ville.lavaltrie.qc.ca

N.B. L'emploi requiert la classe 3 du permis de conduire et un secondaire 5.

LES FLEURONS DU QUÉBEC, UNE FIERTÉ POUR LAVALTRIE !

En cette année du 350e anniversaire, c'est avec une grande fierté que la Ville a récemment adhéré au programme des Fleurons du Québec. La classification horticole des Fleurons constitue une reconnaissance officielle des efforts de toute la collectivité pour un milieu de vie plus beau, plus sain et plus vert.

En adhérant aux Fleurons du Québec, nous nous engageons dans un processus d'amélioration continue de nos aménagements et nous souhaitons mobiliser la communauté autour d'un projet commun : l'embellissement paysager de notre belle ville !

Ainsi, nous nous préparons avec enthousiasme à recevoir, au cours de l'été 2022, la visite des classificateurs des Fleurons du Québec. Ceux-ci visiteront le territoire de Lavaltrie et évalueront les aménagements horticoles et paysagers qui sont à la vue du public.

UNE INVITATION À FLEURIR EN GRAND NOMBRE !

La population lavaltroise ainsi que les entreprises sont donc invitées à jardiner et à fleurir leur environnement, afin de contribuer à l'obtention d'une cote de classification horticole digne de mention. Au-delà des retombées économiques attendues, les Fleurons du Québec sont une source de fierté pour tous, car ils témoignent du dynamisme de notre ville et de sa population.

Des centaines de municipalités ont déjà adhéré aux Fleurons du Québec et ont pu constater les nombreux bénéfices de ce programme novateur : mobilisation citoyenne, progression de l'embellissement paysager sur le territoire, hausse de la valeur immobilière, etc.

Les Fleurons du Québec, c'est une reconnaissance valorisante !

LAVALTRIE SE DÉMARQUE !

La collaboration Ville de Lavaltrie et Café culturel de la Chasse-galerie est mise à l'honneur et fièrement reconnue par le milieu des diffuseurs de spectacles !

En effet, notre appui au développement du milieu et à l'accès aux arts a valu à nos deux organisations de recevoir le prix « Soutien municipal » dans le cadre de la Soirée des prix RIDEAU, qui avait lieu le 17 mai dernier, à Québec. Merci au Café culturel de la Chasse-galerie pour son dynamisme et son engagement envers la communauté !

Des entreprises lavaltroises à l'honneur !

La Ville de Lavaltrie tient à féliciter les entreprises suivantes, qui se sont démarquées ces dernières semaines, dans le cadre de différentes remises de prix.

- Défi OSEntreprendre Lanaudière : Hélio, La Petite Ferme Florale et OClair Environnement
- Excelsior de la Chambre de Commerce du Grand Joliette : ConsulTerre
- Gala des Prix Lumières : Les Cartons Corruguard
- World Beer Cup : Microbrasserie Hopfenstark
- Bourse d'honneur du ministère de l'Économie et de l'Innovation : Recursyve Solutions
- Honneur du Cyber Defense Magazine : Devolutions

La Ville de Lavaltrie est fière de vous compter parmi ses entreprises inspirantes, dynamiques et novatrices ! Merci de faire rayonner notre belle ville et bonne continuité !

Lavaltrie reçoit une attestation pour la préservation et la mise en valeur de la biodiversité !

Lors du Salon des technologies environnementales du Québec, organisé par le Réseau Environnement, la Ville de Lavaltrie a été récompensée pour ses efforts investis dans la préservation et la mise en valeur de la biodiversité. Ainsi, une attestation de niveau 3 (2 étoiles) a été décernée à la Ville pour ses diverses actions environnementales mises en œuvre (subventions, plantations, acquisition de connaissances, protection des milieux naturels, etc.). D'autres efforts seront investis dans ce domaine au cours des prochaines années !

UN FRANC SUCCÈS

POUR LA PREMIÈRE ÉDITION DU GALA DES LÉGENDES !

Félicitations au Regroupement des gens d'affaires de Lavaltrie (RGAL) pour son tout premier Gala des Légendes, qui fut une véritable réussite! Cet événement a eu lieu le 8 juin dernier, sur la scène du Café culturel de la Chasse-galerie. Il avait pour but de reconnaitre l'excellence des entrepreneurs de Lavaltrie. La Ville est fière d'être partenaire majeur de cet événement et de souligner ainsi la force de l'entrepreneuriat lavaltrois.

Les partenaires officiels de l'événement

Félicitations à tous les lauréats du Gala des Légendes !

> Initiative entrepreneuriale : Kaméo
> Employeur par excellence : Devolutions
> Initiative écoresponsable : Café culturel de la Chasse-galerie
> Entreprise en lancement : DK Nutrition
> Rayonnement hors territoire : Hélio
> Croissance entrepreneuriale : Les Cartons Corruguard Inc.
> Ambassadeur local : Express Mondor et ses entreprises liées
> Entreprise par excellence : Groupe ISM
> Coup de cœur du jury : GCIA Le Studio
> Entreprises légendes du Gala 2022 : Marché Mousseau et Garage Fafard inc.

Le comité organisateur du Gala des Légendes

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'URBANISATION DE LA 131, DE NOMBREUX BÉNÉFICES EN DEVENIR POUR LES COMMERÇANTS

Chères entreprises,
Chers commerçants,

Dans le cadre des travaux d'urbanisation de la route 131, je vous invite à demeurer bien informés sur la mise à jour de l'information à cet effet, en consultant régulièrement le site Internet de la Ville. Une page a été spécialement créée dans le but de vous présenter ce projet de grande envergure. Vous y trouverez des images, des plans, des trucs et conseils, des échéanciers et divers détails importants.

EN BREF, LE PROJET D'URBANISATION C'EST :

> l'ajout de trottoirs et d'une piste multifonctionnelle;
> l'ajout de feux de signalisation et de voies de virage à gauche;
> l'installation d'éclairage urbain;
> l'aménagement de bandes végétalisées;
> l'aménagement d'un bassin de rétention des eaux pluviales sous forme de parc végétalisé.

CE PROJET COMPORTE DE NOMBREUX BÉNÉFICES POUR LES COMMERÇANTS. IL PERMETTRA, ENTRE AUTRES, DE :

> favoriser le transport actif et sécuriser les déplacements des piétons et des cyclistes qui se rendent aux commerces, tant en journée qu'en soirée;
> marquer le secteur urbain de la ville par une entrée plus accueillante;
> embellir le secteur commercial avec l'ajout d'aménagements paysagers;
> créer un milieu de vie avec l'ajout d'une aire de détente avec mobilier urbain;
> améliorer l'infrastructure de la route et son asphaltage;
> donner l'accès aux services d'aqueduc et d'égouts;
> faciliter et sécuriser l'accès aux commerces;
> faciliter l'implantation de nouveaux commerces;
> améliorer la qualité de vie des citoyens et des travailleurs du secteur.

TRUCS ET CONSEILS

Une liste d'actions toutes simples, qui pourraient assurément être bénéfiques pour votre entreprise est disponible sur la page Web dédiée à l'urbanisation de la route 131 : www.ville.lavaltrie.qc.ca/urbanisation131

N'hésitez pas à la bonifier et à partager vos idées avec les commerces voisins !

Pour toute information, je demeure à votre disposition.
Au plaisir d'échanger avec vous,

Pascale Lapointe-Manseau, MBA
Responsable développement économique
et de mandats spéciaux à la direction générale

450 586-2921, poste 2218
plapointe@ville.lavaltrie.qc.ca

AI-JE BESOIN D'UN PERMIS ?

À l'exception de travaux de réparation mineurs ou de certains ouvrages tels que l'installation d'une clôture, un permis est requis pour construire, installer ou modifier un bâtiment ainsi que dans les cas suivants :

- Modifier l'occupation ou l'usage d'un immeuble ou d'un local;
- Installer une piscine ou un spa;
- Aménager une installation septique ou un ouvrage de prélèvement d'eau (puits ou pointe);
- Procéder à l'abattage d'arbres;
- Installer ou modifier une enseigne (incluant toute modification mineure);
- Ériger un mur de soutènement;
- Procéder à des travaux sur la rive d'un cours d'eau.

DEMANDES EN LIGNE

Le saviez-vous ? Il est possible de procéder à la demande d'un permis en ligne (travaux de rénovation, construction d'un bâtiment accessoire, piscine, abattage d'arbres, arrosage en été, etc.), en tout temps ! De plus, chaque demande en ligne vous permettra d'économiser 50 % du tarif habituel… à l'exception des permis pour l'installation d'une piscine ou d'un spa (incluant plateforme et clôture) ainsi que pour l'abattage d'un arbre, qui sont gratuits !

Ainsi de vous assurer d'être en règle, veuillez consulter le Service de l'urbanisme avant de procéder à quelques travaux qu'ils soient, au 450 586-2921, poste 2220, ou par courriel, à urbanisme@ville.lavaltrie.qc.ca

AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AUX CITOYENS

TOUS LES SERVICES, UNE SEULE ADRESSE !

Dans une perspective d'amélioration continue de ses services administratifs, la Ville de Lavaltrie est heureuse d'annoncer qu'à compter du 27 juin prochain, tous les services aux citoyens seront regroupés à une seule adresse, soit à l'hôtel de ville située au 1370, rue Notre-Dame.

BÉNÉFICES POUR LES CITOYENS

Dorénavant, à l'hôtel de ville, il sera possible d'avoir accès au Service de l'urbanisme ainsi qu'au Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, de même qu'aux services qui y étaient déjà disponibles sur place. Le réaménagement de tous les services administratifs sous un même toit permettra aux citoyens un accès à l'information centralisé et simplifié.

Nous vous rappelons que plusieurs services sont aussi offerts en ligne, dont le système de plaintes et de requêtes (nids de poule, luminaires, voie publique, fossés, collectes, etc.); les inscriptions aux activités; le rôle d'évaluation et le compte de taxes; l'inscription à CITAM (alerte de masse par message vocal, courriel ou texto) et à Memento (rappel des collectes par texto); les licences pour chien; le paiement de constats d'infraction; les demandes de permis (arrosage, construction, piscine, spa, poulailler urbain, etc.)… Pour ce faire, il suffit de visiter la section « services en ligne » du site Internet de la Ville.

Pour toute information ou paiement concernant les Travaux publics, les citoyens sont invités à composer le 450 586-2921, poste 2256.

BÉNÉFICES POUR LES EMPLOYÉS

Cette restructuration permettra entre autres la mise en place d'espaces partagés pour les employés, misant sur un environnement de travail collaboratif encore plus stimulant et propice aux échanges. Ces changements permettront également à l'organisation de consolider sa vision du mode de travail hybride pour les employés de bureau et leur offrir une certaine flexibilité. L'administration municipale souhaite ainsi favoriser le bien-être de ses employés et maximiser son attractivité.

FERMETURE DE LA RÉCEPTION DU GARAGE MUNICIPAL ET DU PRESBYTÈRE

En cohérence avec cette centralisation de tous les services à l'hôtel de ville, la réception du presbytère (loisirs, culture et relations à la communauté) ainsi que celle du garage municipal (travaux publics et urbanisme) ne seront plus accessibles à la population à compter du 27 juin. Les citoyens seront invités à se rendre à l'hôtel de ville pour toute demande de services et de renseignements.

Les sites de dépôt demeureront toutefois accessibles au garage municipal (275, rue Notre-Dame), selon leur horaire respectif, tel que mentionné sur le site Internet de la Ville.

Ce regroupement des services municipaux sera sans doute synonyme d'efficacité, tant pour les citoyens que pour les employés. Lavaltrie est fière d'être une ville agile et novatrice, axée sur le bien de ses employés et sur la qualité des services offerts aux citoyens !

INFO BIBLIO

BIBLIO-TENTE

Surveillez la page Facebook de la Ville pour tout savoir sur les sorties de la Biblio-Tente ! De belles lectures et des activités en plein air seront au rendez-vous !

CLUB DE LECTURE TD : MYTHIQUE ET LÉGENDAIRE

Participer au Club de lecture TD permet aux enfants de continuer à lire pendant la période estivale, en plus de participer à des animations ludiques et diversifiées, à la Bibliothèque, chaque semaine ! Quelques plages horaires sont encore disponibles ! Info : 450 586-2921, poste 2252.

BAZAR DE LA BIBLIOTHÈQUE

Du 29 juin au 6 juillet, la Bibliothèque vous invite à sa vente de livres usagés. Venez y dénicher des trésors littéraires à petit prix (1 $ et moins) ! N'oubliez pas d'apporter vos sacs pour transporter vos trouvailles.

EXPOSITIONS DU 350e ANNIVERSAIRE

Les expositions mensuelles de photos se poursuivent jusqu'à la fin de l'année anniversaire de Lavaltrie. Venez y découvrir de magnifiques clichés, parfois anciens d'autres fois plus récents, mais toujours en lien avec les thématiques mensuelles du 350e anniversaire de notre belle ville !

BONNES PRATIQUES

Quels sont les règlements concernant le foyer extérieur ?

Feux de bois dans un foyer extérieur :

- Un seul foyer extérieur est autorisé par bâtiment à condition qu'il soit situé dans une zone où l'usage habitation est permis.
- Le foyer ne doit pas être installé en cour avant du bâtiment.
- Il doit être situé à une distance minimale de un (1) mètre des limites de la propriété et à une distance minimale de quatre (4) mètres de toute construction, haie, arbustes ou boisé.
- Le foyer ne peut se trouver sous un arbre ou toute autre végétation.
- Le foyer extérieur doit être fermé sur toutes ses faces, soit par des matériaux non combustibles ou par un pare-étincelles.
- Un feu dans un foyer extérieur non conforme est considéré comme un feu à ciel ouvert.

- Le fait de faire un feu ne doit pas nuire à votre voisinage.

Puis-je faire un feu à ciel ouvert (sans foyer conforme muni d'un pare-étincelles) ?

Oui, à condition d'obtenir préalablement un permis de brûlage émis par le Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray, qui s'assurera que le feu à ciel ouvert prévu respecte tous les points de la réglementation à cet effet.

BIBLIOTHÈQUE DE GÉNÉALOGIE PIERRE-KEMP

Le mercredi 18 mai dernier avait lieu l'inauguration de la Bibliothèque de généalogie Pierre-Kemp. Située dans l'ambiance chaleureuse de la Maison des contes et légendes de Lavaltrie (1251, rue Notre-Dame), la nouvelle Bibliothèque ne compte pas moins de 430 volumes.

La Bibliothèque de généalogie porte le nom de M. Pierre Kemp, en l'honneur de l'implication de ce grand homme à travers la culture, le patrimoine et l'histoire de Lavaltrie, ainsi que pour son dévouement envers sa communauté.

C'est entre autres grâce au généreux don de 200 volumes offerts par M. Marcel Miron, citoyen lavaltrois, que la Bibliothèque est devenue ce qu'elle est aujourd'hui. La Ville de Lavaltrie est l'une des rares municipalités de moins de 25 000 habitants à disposer d'une telle bibliothèque.

Elle est ouverte aux visiteurs du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h, et le samedi, de 12 h à 17 h. Les documents doivent être consultés sur place et aucune réservation n'est requise. Les usagers peuvent effectuer une recherche via le catalogue en ligne de la bibliothèque afin de repérer le titre sur les rayons. Nul besoin d'être membre de la Bibliothèque pour accéder au catalogue en ligne et consulter la collection de généalogie. Ainsi, les chercheurs provenant d'autres municipalités ont également accès à cette précieuse collection.

Quai municipal

Nous vous rappelons que les utilisateurs de la rampe de mise à l'eau doivent obligatoirement se procurer une vignette pour la mise à l'eau de leur embarcation nautique. Une seule vignette par véhicule et par bateau est remise.

Attention ! Veuillez prendre note que le stationnement des véhicules avec remorque est interdit dans les rues Claude, Gérard et terrasse Miron. Il est toutefois possible d'utiliser le stationnement de l'hôtel de ville et de l'Église.

Pour plus d'information sur la tarification et la réglementation du quai municipal, veuillez visiter notre site Web ou communiquer avec le Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, au 450 586-2921, poste 2238.

Règlement *d'abattage d'arbres*

Les arbres apportent de nombreux bienfaits environnementaux tels que la captation des gaz à effet de serre, qui contribue à la lutte aux changements climatiques, et la diminution des îlots de chaleur en milieu urbain. Afin de contribuer à ces bienfaits et d'en bénéficier, la Ville de Lavaltrie désire contrôler l'abattage d'arbres sur son territoire et conserver un minimum d'arbres sur chaque propriété. Ainsi, un règlement d'abattage d'arbres est en vigueur depuis l'année dernière.

Quelques informations à retenir concernant ce règlement :

- Il s'adresse à tout citoyen, entreprise et institution qui désire couper un arbre sur sa propriété;
- Il exige un certificat d'autorisation d'abattage auprès du Service de l'urbanisme (gratuit) avant de couper un arbre sur un terrain;
- Il établit un nombre minimum d'arbres requis en fonction de la superficie du terrain (nouvelles constructions);
- Il exige la plantation d'un arbre de remplacement à la suite de l'abattage d'un arbre, lorsque le minimum requis n'est plus respecté;
- Il établit des sanctions qui seront imposées aux citoyens qui coupent des arbres sans certificat d'autorisation d'abattage.

Saviez-vous que ?

Lorsqu'un « élagage » ou un « émondage » d'arbre excède 25 % du volume de celui-ci, ces travaux sont considérés comme un « abattage » d'arbre.

Veuillez consulter la section **urbanisme** (permis et formulaires) du site Internet de la Ville pour obtenir tous les détails au sujet de la réglementation.

VÉGÉTAUX NUISIBLES

Le Service des travaux publics tient à rappeler à la population que le fait de planter, de maintenir ou de tolérer des arbres, arbustes, branches ou racines qui obstruent les panneaux de signalisation routière, qui gênent la libre circulation sur la voie publique ou qui risquent d'occasionner des dommages à la propriété publique, constitue une nuisance et est prohibé. Ces mesures prévues au règlement municipal de nuisances numéro 151-2011 ont pour but de faciliter la circulation et la sécurité des usagers de la route. **Il est donc de votre responsabilité de vous assurer que vos végétaux ne nuisent d'aucune façon à la sécurité routière.**

DANS MA COUR, TOUT BAIGNE !

Mise aux normes des piscines résidentielles

Nous vous rappelons que le règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles est applicable sur toutes les piscines, quelle que soit l'année de leur installation.

Pour des raisons de prévention, toute piscine doit respecter les différentes mesures prévues au règlement : périmètre clôturé, enceinte, porte, accessoires, etc.

Les informations concernant ce règlement se retrouvent sur le site Web de la Ville et il est également possible de joindre le Service de l'urbanisme pour obtenir plus de détails, au 450 586-2921, poste 2220.

RÉCUPÉRATION DE CÈDRE

Jusqu'à la fin octobre, la Ville de Lavaltrie confie à la compagnie Arbressence le mandat de récupérer les retailles et les petites branches de cèdre. Ainsi, une fois la coupe de vos cèdres effectuée, il vous suffit de composer le **450 434-7512**, afin qu'Arbressence vienne chercher vos retailles, sans frais et directement à votre domicile ! Arbressence les utilisera par la suite pour fabriquer de l'huile essentielle. Recycler vos retailles de cèdre, c'est poser un geste écologique important !

LE CÈDRE ÇA SE RECYCLE ARBRESSENCE

Pour connaître les critères de collecte, veuillez visiter le : www.ville.lavaltrie.qc.ca/environnement

DÉPÔT DE MATÉRIAUX SECS ET DE CONSTRUCTION

Les services suivants ne s'adressent pas aux entrepreneurs industriels ni commerciaux.

SITE D'ENFOUISSEMENT DE SAINT-THOMAS

Vous pouvez disposer **gratuitement (certaines conditions s'appliquent)** de vos débris et de vos matériaux de construction non utilisés, directement sur le site d'enfouissement de EBI, situé au 1001, rang Saint-Joseph, à Saint-Thomas. Ayez en main une preuve de résidence. Veuillez vérifier l'horaire d'ouverture au **www.ebiqc.com/info-collecte/ecocentre** ou composer le 450 836-2546.

GARAGE MUNICIPAL DE LAVALTRIE

La Ville de Lavaltrie offre la possibilité aux citoyens qui ne désirent pas se rendre au site d'enfouissement de EBI de disposer de leurs matériaux secs et de construction directement au Garage municipal, situé au 275, rue Notre-Dame. Ce service est offert uniquement le samedi, de 7 h à midi et de 13 h à 16 h (horaire estival). Pour toute information à cet effet, veuillez composer le 450 586-2921, poste 2256.

Récupération de résidus domestiques dangereux (RDD) et de matériel électronique

Les citoyens sont invités à venir porter leurs résidus domestiques dangereux (RDD) et leur matériel électronique au Garage municipal, situé au 275, rue Notre-Dame.

HEURES D'OUVERTURE

L'ouverture du site de dépôt est sujette à changement. Veuillez vérifier l'horaire dans la section environnement du site Web de la Ville, pour vous assurer d'être à l'affût de toute modification, ou composer le 450 586-2921, poste 2256.

Veuillez noter qu'il est interdit de déposer toutes matières le long des clôtures, en-dehors des heures d'ouverture.

RDD ACCEPTÉS

- **Peintures**
- **Bidons d'huile à moteur**
- **Vernis**
- **Tubes fluorescents**
- **Ampoules fluocompactes**
- **Batteries**
- **Les produits domestiques arborant le symbole corrosif et/ou explosif**

MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE ACCEPTÉ (« SERPUARIENS »)

- **Téléviseurs**
- **Écrans**
- **Ordinateurs**
- **Imprimantes**
- **Cellulaires**
- **Cinémas maison**
- **Etc.**

MATÉRIEL REFUSÉ

- **Micro-ondes**
- **Séchoirs à cheveux**
- **Pneus**
- **Bonbonnes de propane**
- **Batteries automobiles (il est possible d'en disposer dans un garage ou dans un magasin de pièces automobiles)**

Pour les autres matières non récupérées ni lors des différentes collectes ni au Garage municipal, il est possible de s'en départir à l'écocentre situé à Saint-Thomas (1001, chemin Saint-Joseph).

Exemples de matières acceptées à l'écocentre : bois, branches, métal, aluminium, électroménagers, pièces de béton, roches, asphalte, etc. Plus d'information au **www.ebiqc.com/info-collecte/ecocentre**.

LAVALTRIE, *VERT*
un environnement meilleur !

Subventions disponibles pour les résidents lavaltrois :

> Baril récupérateur d'eau de pluie

> Pointe d'eau filtrante

> Plantation d'arbres

> Borne de recharge électrique

> Couches lavables

+ trousse d'économie d'eau potable gratuite !

Info : ville.lavaltrie.qc.ca

RAPPEL

Nouvelle réglementation sur l'utilisation de l'eau potable

Cette année, la Ville de Lavaltrie a modifié sa réglementation sur l'utilisation de l'eau potable, dans le but de :

> respecter les objectifs de consommation d'eau potable fixés par le gouvernement;

> éviter l'installation de compteurs d'eau ainsi que leur impact sur les comptes de taxes municipales;

> préserver cette ressource qui n'est malheureusement pas inépuisable.

À cet effet, un dépliant d'information détaillée a été distribué par la poste au printemps dernier. Un constat d'infraction pourrait être donné à tout citoyen qui ne respecte pas l'horaire d'arrosage permis dans son secteur. Soyez vigilants !

Les citoyens qui ne sont pas desservis par le réseau d'aqueduc ainsi que ceux qui arrosent avec une pointe d'eau filtrante ne sont pas visés par cette réglementation.

Pour revoir le règlement, nous vous invitons à visiter le site Internet de la Ville.

Activité « cherche et trouve » en famille !

En lien avec cette nouvelle réglementation sur l'utilisation de l'eau potable et en guise de sensibilisation à cet effet, 10 faits et conseils sur l'utilisation de l'eau potable ont été cachés dans le Boisé du Chemin du Roy (entrée par la rue du Tricentenaire ou Benoît).

Saurez-vous les retrouver ?

UN PLAN DE GESTION

des milieux naturels est en cours à Lavaltrie !

Un Plan de gestion des milieux naturels vise à acquérir des connaissances au niveau des boisés et des milieux humides localisés sur le territoire de Lavaltrie. Le Groupe Hémisphères a été mandaté afin de réaliser ce plan qui vise les objectifs suivants :

- Récolter les informations existantes sur les boisés et milieux naturels;
- Visiter sur le terrain les milieux naturels afin de récolter des données (plantes et animaux présents, espèces menacées, etc.);
- Établir la richesse (fonction et valeur écologique) des milieux naturels présents à Lavaltrie;
- Élaborer une stratégie de protection des milieux les plus intéressants à conserver.

TRUCS 101 POUR

VOTRE BAC BRUN

CONGELER LES MATIÈRES ANIMALES

- Congeler les résidus de viandes et les déposer dans le bac, la veille de la collecte pour éviter les odeurs.
- Pas de place au congélo ? Utilisez du papier journal pour envelopper vos résidus de viande ou autres matières humides et potentiellement odorantes. Au besoin, optez pour des sacs de papier pour déposer vos matières dans le bac.

GARDER LE BAC BRUN PROPRE

- Déposez quelques couches de papier journal ou de carton dans le fond du bac pour absorber les liquides.
- Évitez d'y mettre des liquides.

ÉVITER LES ODEURS, MOUCHES ET VERS BLANCS

- Mettez votre bac brun en bordure de rue à chaque collecte, même s'il contient peu de matières.
- Entreposez le bac à l'ombre, si possible. Saupoudrez un peu de bicarbonate de soude, au besoin.
- Nettoyez régulièrement votre bac avec un peu de vinaigre, de bicarbonate de soude ou de savon biodégradable.

ÉLOIGNER LES ANIMAUX

- Appliquez un peu d'onguent pour la toux (comme du Vicks VapoRub®) sur le rebord du couvercle.

DÉPOSER DANS LE BAC OU NON ?

- **N'oubliez pas :** aucun sac de plastique (même compostable ou biodégradable) n'est accepté dans la collecte.
- **Seuls les sacs en papier ou les baluchons réalisés avec du papier journal peuvent être utilisés.**
- **Vous n'êtes pas certain de ce que vous pouvez mettre ou non dans votre bac brun ?** Consultez la section info-compost de notre site Web ou téléchargez l'application mobile **Ça va où ?** de RECYC-QUÉBEC pour le savoir !

POURQUOI COMPOSTER ?

À l'aire des préoccupations environnementales, il est important de composter afin de participer à :

- La réduction des déchets envoyés dans les sites d'enfouissement;
- La diminution des gaz à effet de serre (GES);
- La fabrication d'un amendement de sol (compost);
- La diminution du coût associé à la gestion des déchets (plus on composte, plus la facture diminue).

Vous trouvez votre bac de 80 L trop petit ? Vous pouvez vous procurer un bac de 240 L au coût de 50 $ (incluant la livraison), auprès du Service des travaux publics. Pour nous contacter : 450 586-2921, poste 2256 ou travauxpublics@ville.lavaltrie.qc.ca

Saviez-vous que la moitié de notre poubelle est constituée de matières organiques qui vont dans le bac brun ? En 2021, la quantité de déchets produits par les citoyens de Lavaltrie (4,7 tonnes) était malheureusement beaucoup plus élevée que la quantité de compost (1 tonne). Poursuivons nos efforts dans le but de nous améliorer chaque année ! Pour préserver l'environnement, chaque geste compte !

BRAVO,
72 KG/PERSONNE DE COMPOST AMASSÉS EN 2021 !

La vie en brun.

Aide-mémoire détachable

VOYEZ LA VIE EN BRUN!

3 règles simples :

Ça se mange
(ou c'est une partie de quelque chose qui se mange)

C'est en papier ou en carton
(propre ou souillé, non ciré)

C'est un résidu de jardin
(sauf les branches)

Matières acceptées

RÉSIDUS ALIMENTAIRES

Nourriture (cuite ou crue, fraîche ou avariée, incluant les sauces), viandes, os, poissons, produits laitiers, fruits de mer et coquilles, café (marc et filtre), sachets de thé, pâtisseries et sucreries.

RÉSIDUS VERTS

Feuilles mortes, gazon, résidus de jardin et brindilles de moins de 30 cm de longueur.

PAPIERS ET CARTONS SOUILLÉS

Boîtes de pizza et autres (non cirées, sans plastique ou broches), papiers-mouchoirs, essuie-tout (sans produits chimiques) et vaisselle en carton.

AUTRES MATIÈRES

Cendres froides, cheveux et poils, cure-dents en bois.

Matières refusées

TOUT SAC DE PLASTIQUE, BIODÉGRADABLE OU COMPOSTABLE

Couches et produits d'hygiène féminine, médicaments, poussière, charpies de sécheuse, sacs d'aspirateurs et leur contenu, branches de plus de 1 cm de diamètre, animaux morts, cartons cirés, cure-oreilles, soie dentaire, chandelles, verre, plastique, métal, branches, roches, gravier, béton, asphalte, bois traité, teint ou peint, etc.

VILLE DE LAVALTRIE